

Retour des zones bleues à Vire Normandie

À compter du lundi 11 octobre, les limitations de durée sur les zones bleues de Vire Normandie sont réactivées.

La suspension des limitations de durée des zones bleues mise en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19 prend fin dès lundi 11 octobre 2021. Les automobilistes sont invités à utiliser de nouveau leurs disques de stationnement sur les zones concernées.

Pour rappel le disque est obligatoire en zone bleue tous les jours de 9h à 19h, sauf le dimanche. Le stationnement est limité de 20 minutes à 1h30.

Toute infraction entraînera une amende de 35€.

Contacts presse

Julia Chenu – Responsable du Service Communication - jchenu@virenormandie.fr – 0630125344

François Amorim Machado – Directeur de Cabinet du Maire de Vire Normandie – famorimmachado@virenormandie.fr – 0638117458